

TEXTE ACTION

CAA du 10 mars 2026, Lille

Le temps est à la résistance et à l'unité.

Le droit international et le multilatéralisme sont foulés aux pieds chaque jour, et notamment depuis le déclenchement d'une nouvelle guerre au Moyen-Orient par les États-Unis et Israël, qui contribuent sans honte à la brutalisation du monde, de l'idéal démocratique, de la souveraineté des nations et du droit des peuples.

Loin de condamner le principe même d'une guerre préventive dont l'objectif n'est pas la chute de la dictature et l'avènement de la démocratie, les institutions européennes se contentent de condamner les attaques sur leurs alliés et appellent au retour à la stabilité, dans une impuissance totale et complice.

En France, la brutalité civique et politique de l'extrême droite peut désormais s'exprimer dans l'espace public, et les bras tendus ne sont plus considérés comme des actes troublant l'ordre public. La "normalisation" des forces fascistes va même de pair avec la stigmatisation de celles et ceux qui s'opposent à elles, dans une sorte de renversement du narratif et du vocabulaire. L'Etat de droit n'est plus seulement mis en cause dans les mots.

En France, la montée de l'extrême-droite se nourrit largement des effets du néolibéralisme, et du mépris des processus électoraux : une nouvelle cure d'austérité budgétaire a été infligée aux populations les plus fragiles et aux services publics.

Les logiques redistributives s'effacent à nouveau face aux intérêts des plus riches, qui peuvent continuer à faire sécession par la fiscalité, la domination économique, la concentration médiatique, et le recours à l'école privée.

L'extrême droite et ses idées poursuivent leur normalisation. Le syndicalisme a un rôle à jouer contre la progression de l'extrême droite et de ses idées.

Le SNES, avec la FSU, doit poursuivre ses actions d'information et de mobilisation de la profession sur ce sujet. Le 14 mars, la marche des solidarités contre le racisme peut être l'occasion de fédérer autour du l'antifascisme partout en France.

Dans l'Education, fédérer la colère

La CAA réunie à Lille considère que l'activité de l'organisation doit être consacrée à la mise en œuvre d'une feuille de route destinée à mettre en mouvement la profession, sur la base du plan d'action adopté par la CAN en septembre 2025 pour gagner un changement de cap budgétaire : contre l'austérité, pour nos salaires, nos carrières et nos métiers, avec pour objectif une grève réussie de plusieurs jours.

Elle constate qu'en dépit du déclassement salarial qui, bien sûr, produit ses effets, les collègues restent disponibles pour l'action et la grève, Elle observe qu'il est possible de mobiliser largement sans conditionner les appels à la construction d'un arc intersyndical large : le Snes-FSU est en situation de prendre ses

responsabilités.

La suppression de 235 postes ETP dans l'académie de Lille a généré dans de nombreux établissements des réactions de colère et des mobilisations. Chacun, chacune se rend bien compte que la rentrée 2026 va s'effectuer dans des conditions dégradées alors que le gouvernement annonce que la baisse des moyens est une simple traduction de la baisse démographique et que le taux d'encadrement des élèves restera inchangé. Tenue d'HIS, journées de grèves locales, opérations collège ou lycée mort à l'initiative des parents d'élèves, rencontres avec la presse, demandes d'audience au Rectorat, etc. Bien des actions ont été menées depuis début février pour obtenir du Rectorat une révision à la hausse des dotations. La journée de grève académique et de manifestations du 6 mars était un point de ralliement pour toutes ces mobilisations, qui doivent se poursuivre et s'amplifier

Cette dynamique a permis d'inscrire nos analyses sur la baisse démographique dans le débat public notamment grâce à une bonne couverture médiatique locale.

C'est la leçon que nous tirons des actions de lutte contre les suppressions d'emplois, que le MEN justifie par l'évolution démographique. Les ressorts de la colère dépassent les chiffres auxquels certaines académies, comme la nôtre, sont malheureusement habituées. On arrive à un point de bascule : la profession n'accepte pas de voir que la baisse démographique est instrumentalisée pour remplir encore davantage les classes, alors que les moyens budgétaires sont programmés pour préparer la guerre et non permettre l'émancipation par l'Ecole. Elle se rend bien compte, désormais, du lien direct entre les choix budgétaires qui favorisent les classes les plus favorisées et les grandes entreprises, et le décrochage des rémunérations et les pertes de pouvoir d'achat qui en découlent. Choix budgétaires et politiques qui ne cessent de contribuer à renforcer le poids de l'enseignement privé sous contrat notamment. C'est à une véritable ségrégation scolaire que nous assistons au détriment du service public d'éducation. Le SNES FSU doit continuer à poser la défense du service public d'éducation sur le principe argent public, école publique pour faire cesser les transferts massifs de crédits au profit d'un école de classe. Si l'on ajoute notamment, les effets délétères de la réforme de la formation initiale, c'est un abaissement sans précédent et durable du second degré qui se profile.

La section académique formule le voeu que le plan d'action tel qu'envisagé en septembre puisse servir de débouché national pour prolonger une mobilisation qu'elle estime prometteuse.

Bilan 8 mars

À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la marche organisée à Lille a une fois de plus montré combien ces enjeux occupent une place croissante dans les préoccupations de la société. Alors que la mobilisation avait rassemblé plus de 3 000 manifestant·es l'an dernier, nous étions plus de 5 000 à défiler dans les rues ce 8 mars. (Partout en France, les rassemblements ont été massifs, avec notamment 130 000 personnes présentes à Paris.) Cette journée constitue une étape importante dans la lutte pour construire une société véritablement démocratique, fondée sur l'égalité et la justice sociale.

Dans le contexte marqué par la montée de l'idéologie d'extrême droite, par les guerres, par la progression des discours masculinistes (— comme le souligne le rapport annuel sur l'état du sexisme en France du HCE —) ainsi que par des attaques transphobes, le 8 mars représente un moment fort de mobilisation et de résistance. Il s'inscrit également dans la continuité de nos luttes contre les suppressions de postes dans notre académie. (Rappelons que les femmes sont majoritaires parmi les salariées et principales usagères des services publics : à chaque recul de ces derniers, ce sont elles qui en subissent d'abord les conséquences.)

Cette mobilisation est aussi l'occasion de dénoncer à nouveau le démantèlement progressif des services publics et les récentes décisions gouvernementales, notamment un budget profondément sexiste et largement insuffisant face aux besoins. Parmi les mesures dénoncées : la décote salariale de 10 % en cas de congé maladie ordinaire — y compris pour les femmes enceintes — ou encore le projet de réduction des jours « enfant malade ». Être malade, enceinte ou assumer ses responsabilités parentales devient ainsi un motif de sanction financière. Cette politique constitue une violence sociale ciblée contre les femmes, déjà surreprésentées dans les emplois les plus précaires, souvent à temps partiel imposé, avec des carrières discontinues et des pensions de retraite réduites.

Nous apportons également notre soutien aux mobilisations des AESH, dont le métier concentre l'ensemble des marqueurs de cette ségrégation professionnelle organisée. Le SNES-FSU continue d'exiger l'abrogation des mesures discriminatoires et la création d'un véritable statut pour les AESH.

Au niveau national, deux chantiers majeurs sont actuellement en cours : la renégociation des accords sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique et la transposition de la directive européenne sur la transparence salariale. Le SNES-FSU poursuivra son engagement pour que ces dispositifs soient réellement appliqués à tous les niveaux et ne se limitent pas à de simples effets d'annonce.

Collèges en progrès

L'instruction Geffray commence à produire ses effets sur le terrain (réunions, visites d'IPR) en vue d'une contractualisation du dispositif. Comme prévu, il s'agit de confier à la hiérarchie locale la capacité de piloter les pratiques dans une logique néomanagériale assumée. Le Snes-FSU élabore les outils nécessaires pour faire face aux pressions qui visent à obtenir une contractualisation du dispositif.

Au niveau académique, le SNES FSU proposera un conseil syndical aux établissements concernés.

CPE:

La préparation de rentrée se fait également au détriment de la catégorie. Le SNES FSU ne cesse de le rappeler, nous manquons cruellement de postes de CPE pour répondre aux besoins et aux enjeux éducatifs ainsi qu'à l'ambition de la circulaire de 2025.

Le rectorat de Lille semble lui-même en difficultés pour rendre ce poste puisqu'il semble renoncer à l'engagement pris, il y a plusieurs années, de stopper les demi postes et de les résorber. En effet, à l'occasion du GT relatif aux postes de CPE qui s'est tenu le 6 mars, l'administration a proposé de supprimer deux demi postes, et de créer deux postes à compléments de service de CPE pour "limiter les conséquences locales". Ce n'est pas d'autant pas acceptable que lorsque le SNES FSU a interrogé le rectorat sur les 18 postes créés en 2023 pour les UFA, l'administration a clairement indiqué que ces moyens sont fléchés et donc sacralisés. Le SNES FSU ne manquera pas de dénoncer de nouveau ces choix politiques qui visent à dégrader davantage le service public d'Education et les conditions de travail des personnels, au bénéfice de l'apprentissage et des entreprises. D'autres choix politiques peuvent être faits!

AED

Le jeudi 12 février 2026, était convoqué au rectorat un GT AED avec parmi les points à l'ordre du jour, la création d'une grille de rémunération pour les AED, grille que le SNES FSU appelait de ses vœux depuis des mois et prévue par les textes. Alors qu'auraient dû s'ouvrir les négociations concernant la grille de

rémunération académique, le rectorat a informé les organisations syndicales de l'annulation du GT dédié, soit disant faute de consignes venant du ministère. Cette situation est inacceptable et d'autant plus intolérable que se met en place l'entretien professionnel depuis le retour des congés d'hiver. Les AED deviennent les personnels les plus mal rémunérés et les plus précarisés des collèges et des lycées. Le SNES FSU, en tant que syndicat majoritaire, doit prendre - face à cette situation - toute sa responsabilité. Il doit être à l'initiative d'une mobilisation la plus large possible pour imposer la mise en oeuvre de la grille de rémunération (avec effet rétroactif) ainsi que l'ouverture de discussions sur l'amélioration des conditions de travail et d'emploi des personnels.

Carrière - Rémunération

Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle demeurent inacceptables. Si la fin du contingentement à 10% du corps avec le passage à un ratio de promotion aurait dû faciliter l'accès au grade, c'était sans compter les ratios de promotions insuffisants et inégalitaires. Le SNES-FSU demande toujours l'alignement des ratios de promotion de tous les corps sur le plus avantageux, le taux de 29 % du corps des professeur.es des écoles. Du côté de la HC et de la classe normale, nous ne pouvons que regretter l'abandon des mesures catégorielles présentées en 2025 et abandonnées, faute d'accord de Bercy.

Dans un contexte de lourde crise d'attractivité, où les prix repartent à la hausse pour dégrader davantage le pouvoir d'achat des personnels, de gel du pouvoir d'indice, il y a urgence à remettre au coeur de l'action du SNES FSU les questions de salaires et des carrières. La question de la classe exceptionnelle étant particulièrement sensible compte tenu des enjeux, le SNES FSU doit être offensif sur le sujet.

Réforme des concours et de la formation initiale:

Sous couvert de crise d'attractivité, le ministère répond par un éclatement des parcours et une entrée dans le métier qui renforce les inégalités. À partir de la session 2026, les concours CAPES, CAPET et CPE sont accessibles dès la licence (bac +3) et constituent ainsi un concours au rabais proposant de la formation disciplinaire sur 2 ans et de la préparation au concours dès la 3ème année.

Outre la déqualification du concours, cette réforme entraîne des inégalités en fonction des situations des collègues (étudiants en L3 ou M1, M2 inscrits en Master M2E ou non). Cette réforme risque surtout de normaliser la pénurie, fragiliser encore davantage les stagiaires et accentuer les inégalités de formation entre personnels. Elle crée une entrée dans le métier à plusieurs vitesses, avec des statuts, des droits et des obligations différentes pour des personnels pourtant recrutés par les mêmes concours nationaux.

Plutôt que de répondre à la crise d'attractivité et aux besoins du terrain, le ministère envoie sur le terrain des étudiants jeunes et qui manquent de formation évitant ainsi les vrais sujets : salaires, classes surchargées, accompagnement dans les débuts de carrière. Cette nouvelle réforme, parcequ'elle déqualifie nos métiers, représente une attaque sans précédent pour la profession, nos conditions d'entrée dans le métier, les personnels et le service public. Le SNES FSU doit mener une campagne d'information, de mobilisation offensive sur le sujet. Il s'agit de réaffirmer nos exigences en matière de formation et de défendre un concours national et ambitieux à BAC+5

Il faut également réaffirmer notre exigence d'une entrée progressive dans le métier: les fonctionnaires stagiaires ne doivent pas être utilisés comme moyens d'enseignements, Elles et ils doivent pouvoir être affecté.e en surnombre sur le service du tuteur et voir leur service progressivement augmenté dans les 3

années qui suivent la titularisation.

AESH / INCLUSION

La CA académique demande aussi la construction d'une journée de grève sur l'école inclusive qui ne repose pas seulement sur les AESH, mais plus largement sur toutes les problématiques de l'école inclusive au rabais maltraitantes pour les élèves et tous les personnels. La revendication d'un statut pour les AESH reste une revendication forte du SNES FSU.

Rétroactivité de la prime REP/REP+ - AED/AESH:

Dans l'académie de Lille, les collègues commencent à recevoir les protocoles transactionnels. Les demandes formulées par les personnels ont été nombreuses, compte tenu de la cartographie de l'EP au sein de notre académie, tout comme les attentes des personnels.

Si nous pouvons nous satisfaire de la mise en oeuvre de la rétro activité, qui représente une grande victoire au bénéfice des personnels , nous ne pouvons que regretter l'application de la prescription quadriennale qui privera les agents de 4 à 6 années de prime REP/REP+.

Les victoires acquises dans ce dossier doivent nous conforter dans les actions qui ont été menées et notre volonté de poursuivre cette bataille. Le SNES FSU, toujours au côté des personnels, doit poursuivre son action et dénoncer l' injustice qui persiste malgré l'avis du Conseil d'Etat.

PSC: volet prévoyance

Nous nous satisfaisons de l'évolution de la communication de la MGEN, suite aux interventions du SNES, concernant le contrat prévoyance. La MGEN précise bien désormais que la demande de RIB et de mandat SEPA constitue un "maintien administratif" pour la continuité des garanties actuelles, et en aucun cas la souscription d'un nouveau contrat. Le Snes-FSU reste à l'offensive sur la communication de l'opérateur quant aux différentes modalités d'adhésion pour la partie prévoyance en fonction de la situation de chaque collègue et veillera également à ce que le contrat collectif, le seul permettant la participation forfaitaire de l'employeur, soit mis en avant par rapport aux contrats individuels.

Le Snes-FSU doit désormais communiquer rapidement pour encourager les collègues à répondre au courrier individuel sur la prévoyance, courrier conforme à nos demandes et résultats de nos interpellations.

Texte action adopté à l'unanimité: 0 contre, 25 pour, 0 NPPV, 0 ABS